



# NOTE DE PRESENTATION DU PROJET

## 2 PLAN DE SITUATION DU PROJET

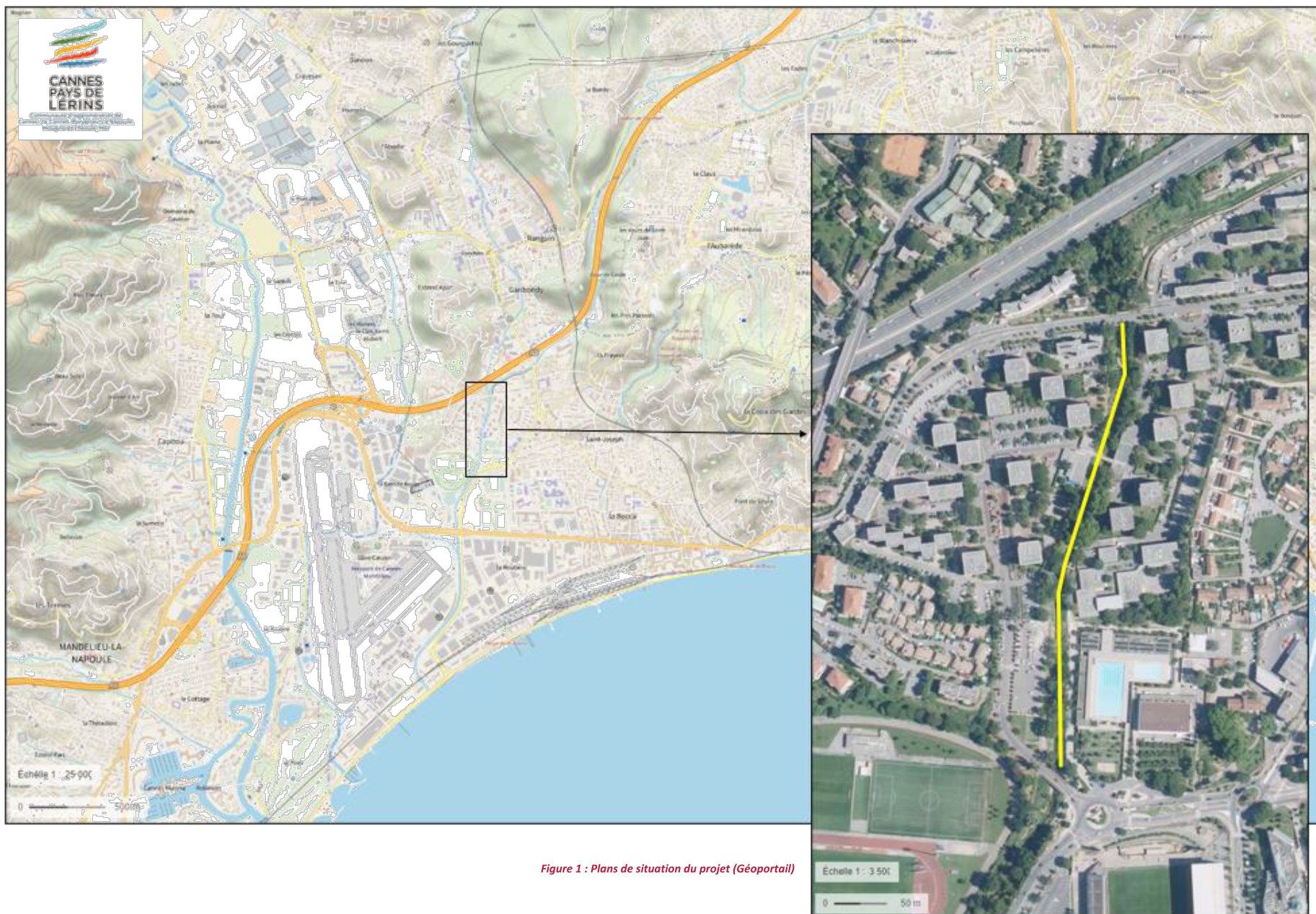


Figure 1 : Plans de situation du projet (Géoportail)



## 4 DESCRIPTION DU PROJET D'AMENAGEMENT

### 4.1 CONTEXTE DU PROJET

Le département des Alpes-Maritimes, et plus particulièrement le territoire de l'Agglomération Cannes Lérins, a subi le 03 octobre 2015 un événement pluvio-orageux exceptionnel qui a provoqué des inondations d'une grande intensité, aux conséquences dramatiques avec 20 décès et près de 650 millions d'euros de dommages assurés.

Cette catastrophe a amené à une prise de conscience et une volonté des élus d'engager une démarche globale de réduction de la vulnérabilité aux risques inondations à l'échelle du territoire qui s'est notamment traduite par une prise de compétence GEMAPI anticipée de l'Agglomération dès le 1er juin 2016, et par la signature le 27 juillet 2017 de la phase préliminaire d'un programme d'Actions de prévention des inondations pour une durée de deux ans : le PAPI d'Intention Cannes Lérins.

Suite à cette étape essentielle, l'Agglomération a élaboré un programme d'actions abouti, le PAPI complet Cannes Lérins, afin de proposer des mesures concrètes, immédiates et sur le long terme, pour se prémunir du risque inondation. Le PAPI Cannes Lérins signé le 27 mai 2021, prévoit un programme de 47 actions pour un montant total de plus de 56 millions d'euros dont 50 millions euros de travaux.

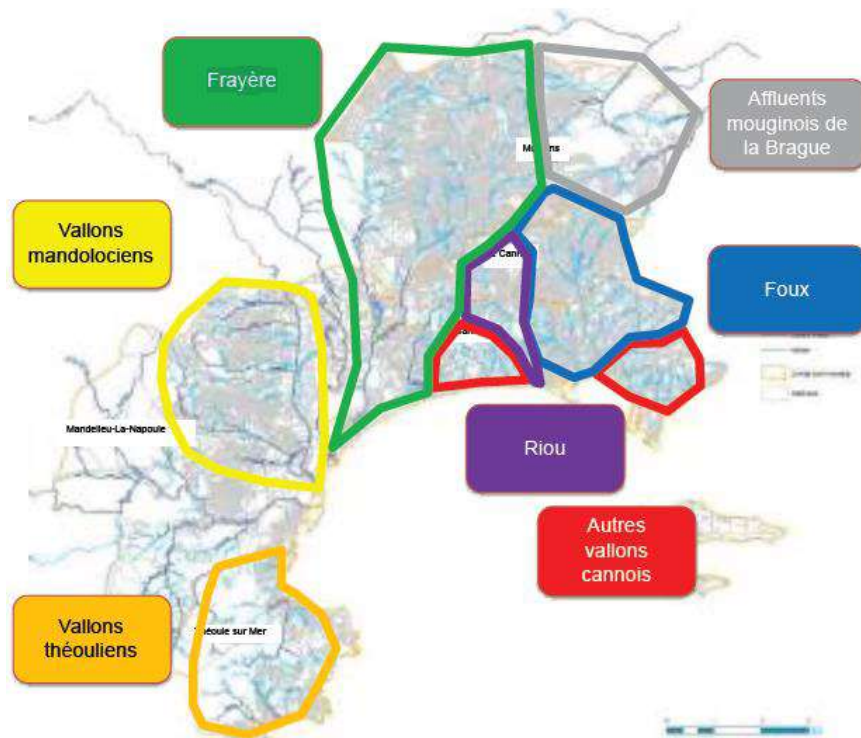


Figure 3 : Principaux bassins versants du PAPI d'intention de la CACPL (Extrait du PAPI complet 2019)

L'une des actions phares du PAPI Cannes Lérins est l'action 7-7 : Aménagement de la Frayère aval entre la confluence et l'Avenue Francis Tonner, sur la commune de Cannes.

Ces travaux ont pour objectif :

- de restaurer le fonctionnement hydraulique de la Frayère afin de supprimer les débordements pour une crue centennale en augmentant la section hydraulique sur environ 1km de long ;
- de restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux. Pour ce faire, les travaux consisteront à restaurer l'espace de mobilité de la Frayère au sein du lit mineur, à remodeler et végétaliser les berges pour créer des risbermes ;
- d'améliorer le cadre de vie du quartier, en réhabilitant les cheminements piétons à proximité du cours d'eau et en revalorisant la zone d'un point de vue paysager, l'idée étant que les habitants se réapproprient le cours d'eau, qui reprendra ainsi toute sa place non seulement d'un point de vue hydraulique mais également dans la vie du quartier. Cet aspect est d'autant plus important qu'il permettra de renforcer la population au risque inondation en installant également des panneaux pédagogiques.

Cet aménagement combiné à la création de l'ouvrage de rétention de Carimaï (Action 6-3 du PAPI complet) et aux travaux prévus sur la petite Frayère (7-5a et 7-5b du PAPI complet) en amont du quartier ont pour finalité la suppression quasi-totale de tous les débordements impactant le quartier Bocca, pour une crue centennale (plus de 5 500 habitants mis hors d'eau).

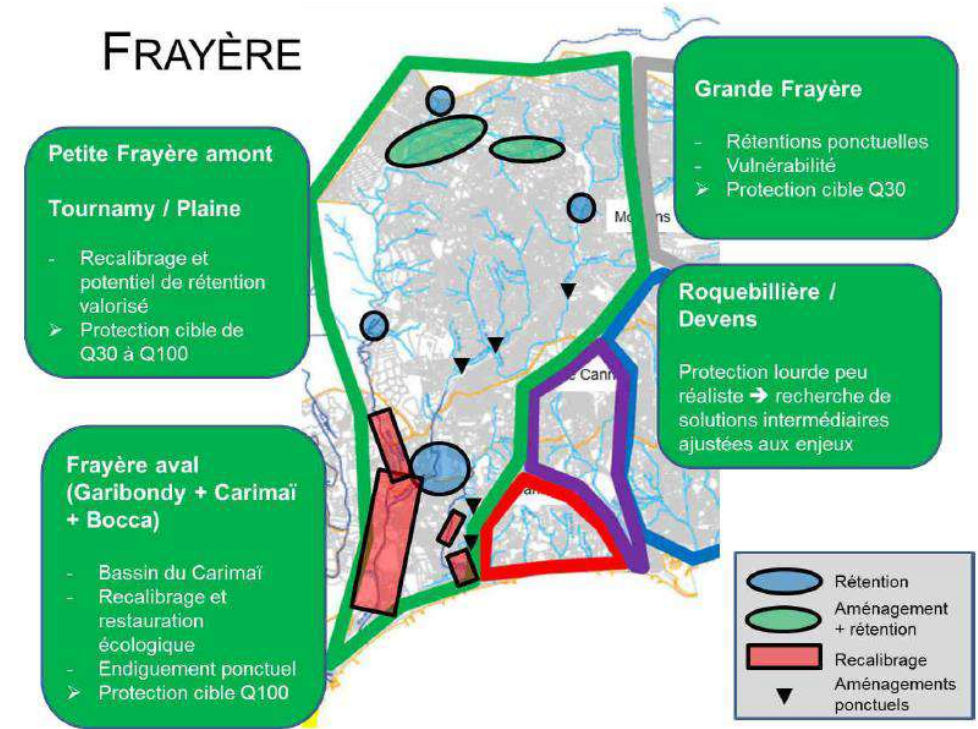


Figure 4 : Extrait du PAPI complet sur le secteur de La Frayère (2019)

## 4.2 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Les travaux sont envisagés sur la commune de Cannes, dans le département des Alpes-Maritimes (06) sur l'aval du cours d'eau appelé Frayère.

La Frayère est un petit fleuve côtier méditerranéen d'un linéaire d'environ 7 km traversant trois communes, Cannes, Le Cannet, et Mougins. Son embouchure est située sur la Commune de Cannes à proximité des plages de la Bocca.

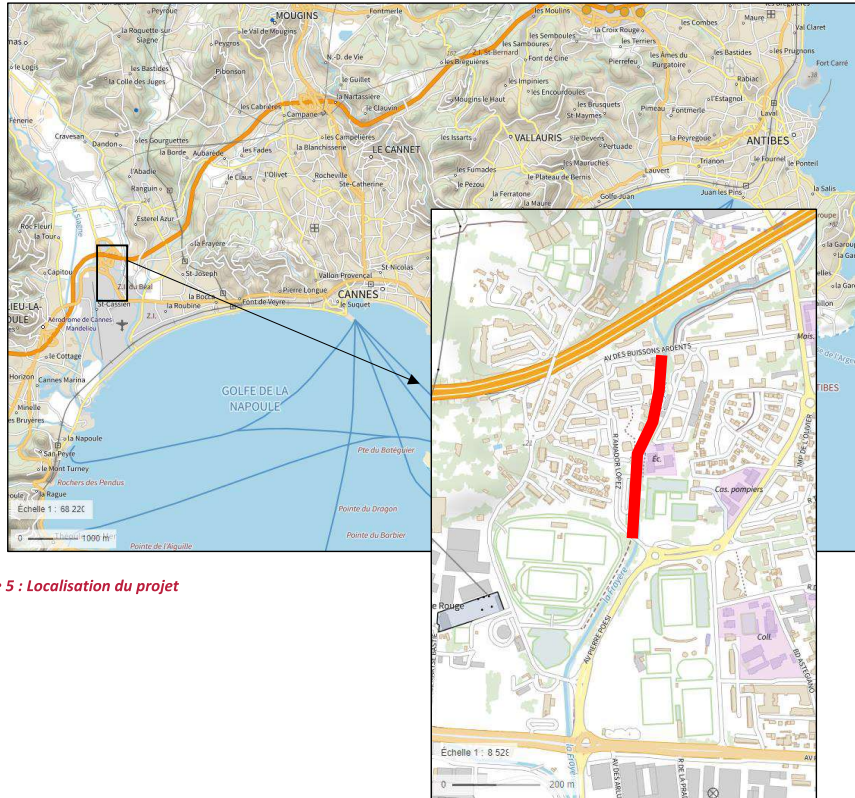


Figure 5 : Localisation du projet

### 4.2.1 DES TRAVAUX NECESSITANT UN PHASE EN DEUX TEMPS

Le projet d'aménagement de la Frayère aval décrit dans le PAPI complet, action 7-7 « Aménagement de la Frayère aval entre la confluence et l'Avenue Francis Tonner », se fera en deux temps, pour pouvoir répondre aux exigences réglementaires et temporelles:

- partie 1 : de l'Avenue des Buissons Ardents au Pont Amador Lopez ;
- partie 2 : du pont Amador Lopes à l'avenue Francis Toner.

L'objet du présent dossier **concerne uniquement le projet d'aménagement sur la partie 1.**

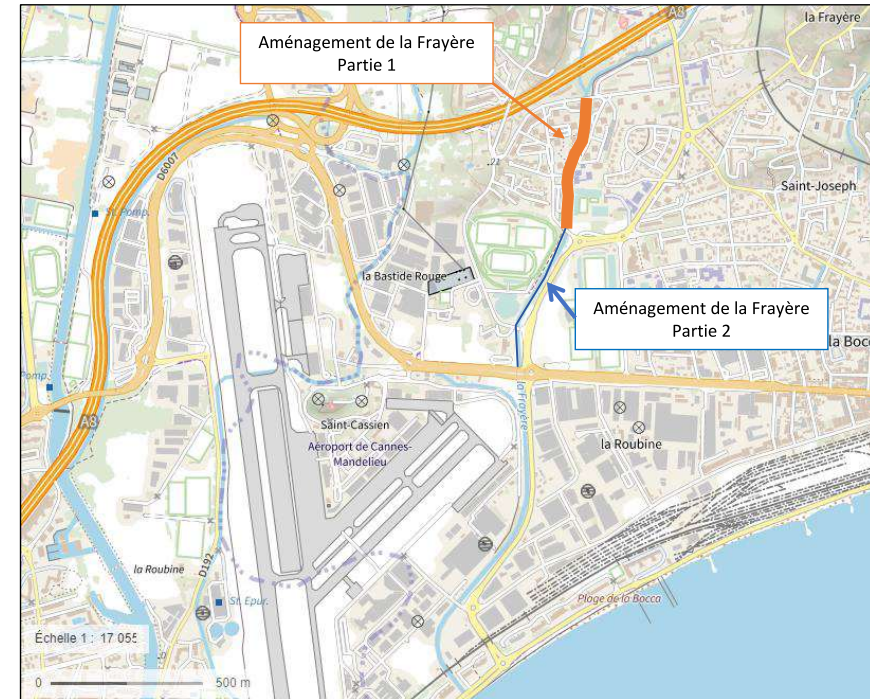


Figure 6 : Aménagement de la Frayère Aval – Phase 1

En effet, les aménagements prévus sur la partie 2, doivent prendre en compte les travaux de recalibrage sur des ouvrages d'art (notamment 2 ponts). D'un point de vue technique et réglementaire ces aménagements sont plus complexes à mettre en œuvre et nécessitent des études complémentaires avant d'engager les procédures réglementaires. Ces travaux seront engagés dans un second temps.

Les aménagements de la partie 1 consistent à l'augmentation de la capacité hydraulique du cours d'eau en le recalibrant et en créant des risbermes basses, visant la reconquête de la qualité des milieux aquatiques.



#### 4.2.2 DES AMENAGEMENTS SUR LA FRAYERE AVAL POUR REDUIRE LE RISQUE INONDATION

Le principe est d'augmenter la capacité hydraulique du tronçon limitant pour réduire les débordements dans les zones à enjeux. Le linéaire de cours d'eau concerné par les travaux d'aménagement est de 415 mètres. A l'aval de l'Avenue des Buissons Ardents, le tronçon nécessite un recalibrage, la section en terre est élargie au fond jusqu'à 5 m et la pente des berges est augmentée à 2/1 pour une augmentation de la largeur en gueule jusqu'à +5 m.

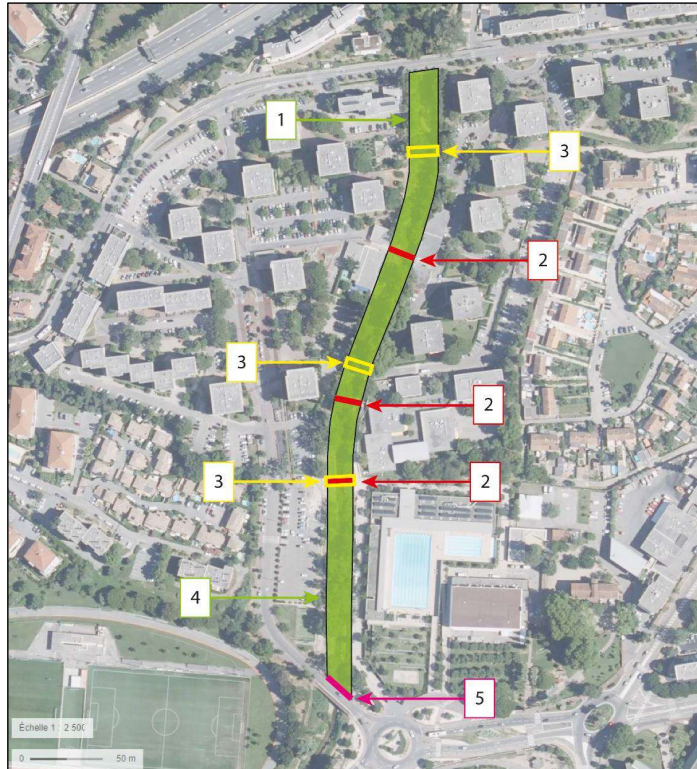


Figure 7 : Localisation des aménagements sur la Frayère Aval et nature des travaux

1	Recalibrage de la section en terre : élargissement du fond à 5 m de large, reprise de la pente des berges à 2H/1V avec une risberme en rive droite, pour une largeur en gueule moyenne de 21.5 m sur 290 ml
2	Suppression des passerelles et du pont
3	Création de trois nouvelles passerelles sur la partie 1
4	Recalibrage de la section en terre entre la passerelle Grand Bleu et le pont Amador Lopez : élargissement du fond à 8 m de large, reprise de la pente des berges à 2H/1V avec une risberme en rive droite sur 125 ml

La présente Demande d'Autorisation Environnementale concerne uniquement les travaux de recalibrage de la Frayère sur le périmètre du cours d'eau décrit précédemment et la suppression des passerelles. En revanche, la création des passerelles ne sont pas concernées par ce dossier. Ces aménagements ont fait l'objet de dossiers spécifiques qui ont été anticipés par la CACPL.

En effet, le calendrier des travaux sont indépendants. Toutes les créations de passerelles seront réalisées avant le commencement des travaux de recalibrage du tronçon de la Frayère aval compris entre l'Avenue des Buissons ardents et le Pont Amador Lopez

La création des nouvelles passerelles tient compte des prescriptions du PPRi et des futurs travaux de recalibrage de la Frayère.

Les travaux envisagés dans le cadre de l'aménagement Frayère aval, doivent permettre d'ajuster la morphologie du lit de façon à garantir la qualité écologique de l'ensemble :

- **Préservation d'un lit mineur** ordinaire étroit avec des conditions d'écoulement compatibles avec la qualité biologique recherchée (hauteur de la lame d'eau, vitesses) ;
- **Ouverture de risbermes** très basses, fortement submersibles, qui pourront connaître une mobilité latérale du lit mineur, et permettront le développement de milieux humides et des espèces à enjeux ;
- **Modelage diversifié des berges** avec techniques mixtes de génie civil et de génie végétal.

La partie inférieure de la berge pourra être traitée en encochements pour garantir la tenue à l'arrachement hydraulique lors des forts épisodes pluvieux. La partie supérieure des berges pourra être traitée en génie végétal avec le double objectif de renaturer le milieu et d'apporter un cadre de vie agréable à ce quartier de vie.

En effet, une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère des aménagements dans ce secteur urbain, notamment en favorisant également les mobilités douces.

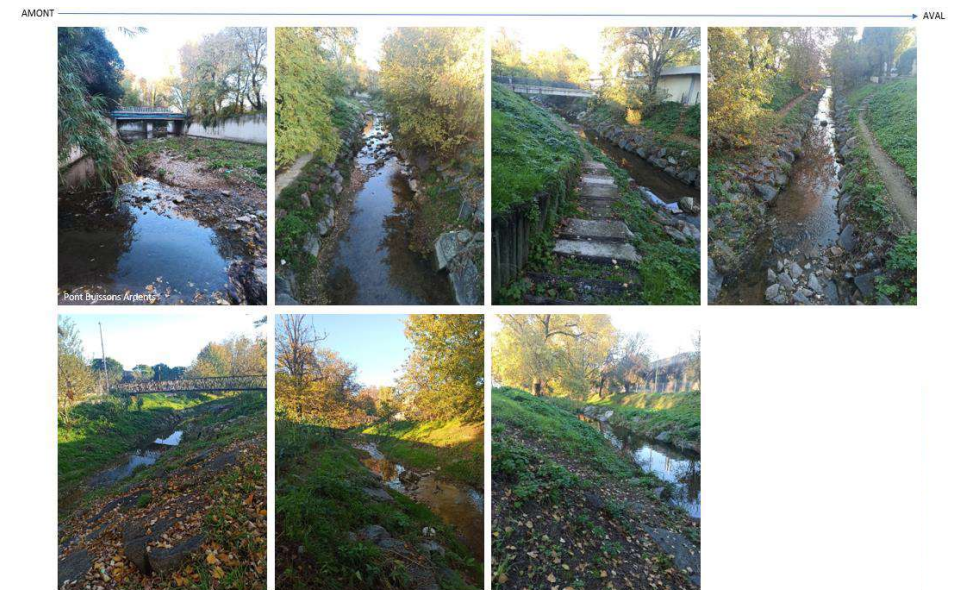


Figure 8 : Photographies de l'état actuel de la Frayère (Novembre 2021)

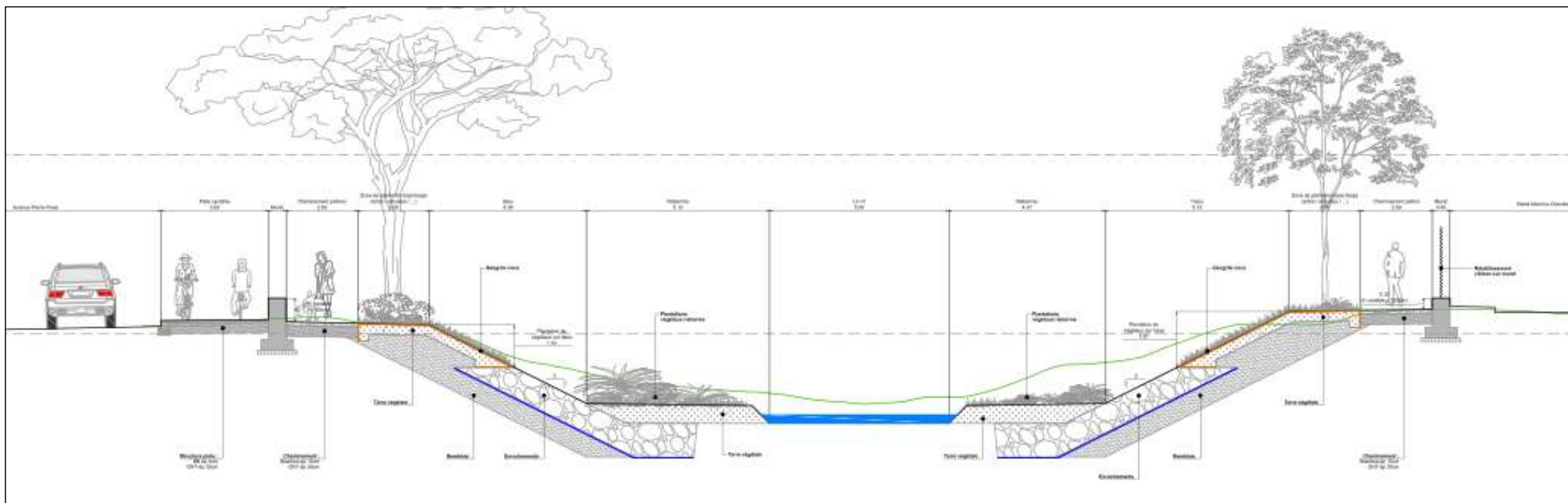
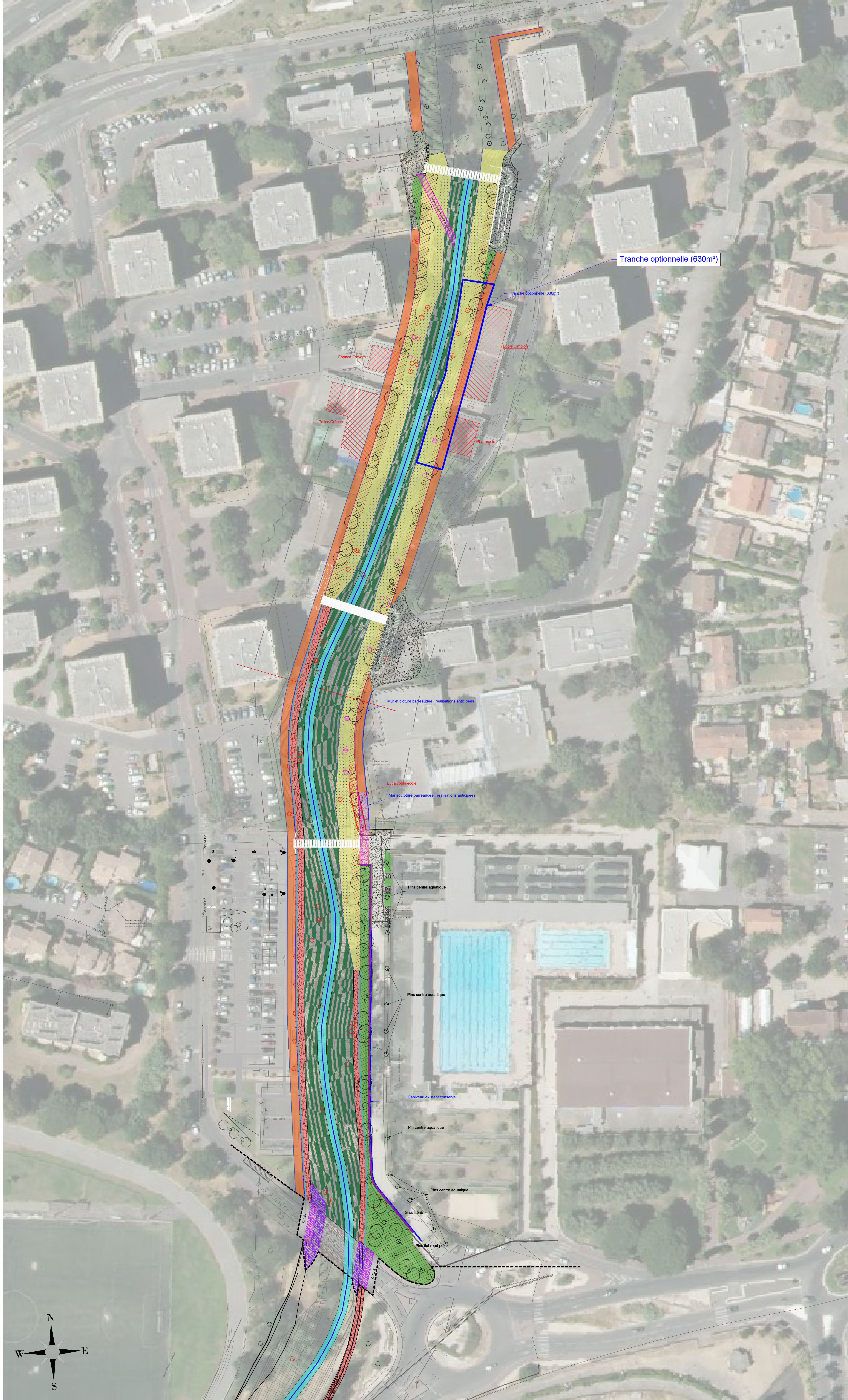


Figure 9 : Schéma de principe de l'aménagement de la Frayère aval

Ces travaux ont pour objectif, de restaurer le fonctionnement hydraulique de la Frayère afin de supprimer les débordements pour une crue centennale et de restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux. Pour ce faire, les travaux consisteront à restaurer l'espace de mobilité de la Frayère au sein du lit mineur, à remodeler et végétaliser les berges pour créer des risbermes.

La durée des travaux est estimée à 15 mois.





### LEGENDE

Aménagements paysagers La Frayère Phase 1

- Arbres existants à conserver/protéger/tailler > 55 unités
- Arbres existants conservation incertaine à abattre/dessoucher > 17 unités
- Arbres existants à supprimer réalisation anticipée / dessouchage par LOT 1 > 72 unités
- Zone de plantation d'arbres et d'arbustes neufs au dessus de Q100 > 1950m² (compris dans Secteurs berges à enssemencer et massifs vivaces)
- Arbres neufs ratio 1u/50m² > 43 sujets
- Arbustes neufs ratio 1u/15m² > 144 sujets
- Plantations de grimpantes/volubiles en habillage des gabions larg 0,5m / densité 2u/m² / 172m² > 344 unités
- Plantations d'hélophytes sur les zones d'atterrissements densité 3u/m² / 2038 m² > 6114 unités
- Zones d'atterrissements alluvionnaires > 3725 m²
- Plantations de pieux vivants en base de talus densité 2u/ml / 465ml > 233 unités
- Plantation des talus par géonatte coco pré-ensemencé > 4920m²
- Plantations de vivaces de massif densité 3u/m² / 892 m² > 2676 unités
- Zone de replantation de la Cousoude bulbeuse et de l'Alpiste aquatique > 450m²
- Bordures périphériques > type béton CR1 : 755ml  
Cheminement sable stabilisé renforcé larg 3m > 1806m²  
Bordures périphériques > type volige acier : 567ml
- Rampes piéton béton désactivé (pente 4% max) existantes  
Rampes piéton béton désactivé (pente 4% max) projet > 78m²
- Garde-corps en couronnement de muret béton (réalisation LOT 1) > 26ml  
Garde-corps type bois 3 lisses > 233ml
- Gabions avec assise bois en couronnement > 154ml (dont 50% du linéaire équipé d'assises bois/Acier et 25% avec dossiers en supplément + accoudoirs)

DCE

Commune de Cannes  
Département des Alpes Maritimes

## RECALIBRAGE DE LA FRAYERE AVAL ENTRE LA CONFLUENCE ET LE PONT AMADOR LOPEZ

AMENAGEMENT  
PAYSAGER

INDICES	DATES	E	V	A	MODIFICATIONS
A	17/02/23	YDL	ADJ	PVE	Première affichage

MAITRE D'OUVRAGE:

**PLAN N°**  
**11**  
Ech: 1/500

MAITRE D'OEUVRE:

Code projet	Phase	Zone d'activité	Ouvrage	Niveau	Métier	Spécialité	Nature du document	Emetteur	Numéro d'ordre	Indice
4243803	PRO	VT	FLU	TN	VRD	GC	PLAN	MOE	11	A